Vevey, le 20 septembre 2021

COMMUNIQUÉ

En réponse aux propos de l'ulrb du 18.9.2021, Axel a demandé sa lettre de sortie en date du 21.6.2021. Cette demande est restée sans réponse. Axel a relancé la demande le 30 juillet via un courrier recommandé, celui-ci est également resté sans réponse.
Dès l'arrêt de la compétition de la saison dernière, Axel a demandé de s'entraîner avec le VRB et cela fait plus de 8 mois qu'il participe aux entraînements. Axel avait souhaité quitter son ancien club depuis quelque temps.
En effet, l'article 10b de sa convention (cessation anticipée de la convention) prévoit un départ du joueur et/ou un arrêt de la compétition en cours de saison. Dans ce cas, le joueur devra payer CHF 500.00 et le remboursement de sa licence au prorata de l'avancement de la saison. Le paiement des CHF 500.00 a été effectué par virement bancaire le 19.08.2021.
Le VRB a assisté Axel dans sa démarche tout en respectant la clause et nous nous réjouissons de sa venue. De plus, celui-ci n'a signé aucune demande de licence avec son ancien club pour la saison à venir.
Nous devons éviter de créer des polémiques au sein du basket suisse. Le VRB soutiendra Axel dans SON choix sportif et pour SON développement personnel.

le Comité du VRB

Rue Louis-Meyer 4 – Case postale 1217 – CH - 1800 Vevey – info@vevey-riviera.ch – www.vevey-basket.ch
Caisse d'Épargne Riviera à Vevey – IBAN CH20 0834 9000 1100 1210 0
N° TVA – CHE-106.842.529